

La République du Centre, 8 mars 2013

LA SOURCE ■ Le sénateur, Jean-Pierre Sueur, a-t-il gagné la partie ?

Vers une baisse des impôts !

Sollicité par Jean-Pierre Sueur, sénateur PS, le ministre du Budget indique que les impôts locaux des Sourciens pourraient enfin être revus à la baisse. Décodage.

Anthony Coustier

A force d'opiniâtreté, et de pouvoir de conviction, le sénateur socialiste, et président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur, serait-il enfin parvenu à corriger l'injustice fiscale qui frappe tous les habitants de La Source depuis des décennies ?

À en croire une lettre en date du 4 mars, adressée à l'élu local par Jérôme Cahuzac, le ministre du Budget, une solution pérenne de sortie de « crise » pourrait avoir été trouvée. Et l'annonce en a été faite hier soir, aux Sourciens, par Jean-Pierre Sueur lui-même, lors de l'assemblée générale des habitants du quartier.

« C'est génial, on attendait avec impatience »

Dans les faits, à l'automne 2014, ces derniers pourraient donc voir leur avis d'imposition allégé, et aligné sur celui des autres quartiers orléanais. Belle victoire sur un Code géné-



PERSPECTIVE. Dès l'automne 2014, tous les Sourciens pourraient voir leur imposition baisser, jusqu'à 30 % dans certains cas. PHOTO D'ARCHIVES

ral des impôts qui ne voulait rien entendre – malgré les multiples amendements déjà déposés, mais retoqués par les précédents gouvernements –, sous prétexte que la surévaluation des valeurs locatives était inférieure à 10 %.

Or, la suppression de ce seuil, enfin envisageable – et c'est une première –, par voie législative, débloquerait mécaniquement et définitivement la situation. « C'est génial, on attendait cela avec tellement d'impatience », réagit Christiane Dumas, présidente de l'association des

habitants de La Source. « Cela peut aller jusqu'à une économie de 30 %, ce qui n'est donc pas rien. »

Ainsi, dans son courrier, le ministre indique au sénateur socialiste « qu'un amendement proposant pour des changements de nature pérenne [...] la suppression du seuil de prise en compte (ndlr, 10 % donc) des changements d'environnement dans la détermination des valeurs locatives d'habitation [...] serait tout à fait susceptible de recueillir (son) approbation. » Il ajoute qu'une telle modification prendrait effet à

compter de 2014. Un tournant, à n'en pas douter.

« C'est une première étape décisive »

Inutile de dire que, sur la base de cet engagement fort du ministre du Budget, Jean-Pierre Sueur déposera un amendement dès la prochaine loi de finances, en fin d'année 2013 donc. « C'est une première étape décisive, il faut maintenant la concrétiser par la loi de finances, commente Jean-Pierre Sueur. On va enfin pouvoir supprimer ce seuil qui nous empêchait d'obtenir justice. » ■